



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

personnel

Question écrite n° 22153

Texte de la question

M. Philippe Meunier attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le respect des engagements du Président de la République concernant la parité homme-femme. Il lui demande si la parité est respectée au sein de son cabinet.

Texte de la réponse

Le cabinet du ministre de l'éducation nationale est constitué, à la date du 10 avril 2013, de 15 membres dont les nominations ont été publiées au Journal officiel de la République française. Outre le directeur du cabinet, le directeur adjoint du cabinet, le conseiller auprès du ministre, le chef de cabinet et le chef adjoint de cabinet, font également partie de cette structure 2 conseillers et 8 conseillers techniques. Sur ce total, le cabinet comprend 10 hommes et 5 femmes, la proportion de ces dernières s'établissant donc à un tiers. La recherche de la parité s'illustre également au-delà du cabinet du ministre, notamment parmi les responsables des services d'administration centrale. Ainsi, sur les 8 directeurs ou responsables exerçant des missions équivalentes en fonction à la même date, 4 sont des femmes. Elles représentent par ailleurs 45 % des nominations en conseil des ministres proposées par le ministre de l'éducation nationale depuis sa prise de fonction.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Meunier](#)

Circonscription : Rhône (13^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22153

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [26 mars 2013](#), page 3198

Réponse publiée au JO le : [28 mai 2013](#), page 5560